



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 12 juin 2020  
Convocation des conseillers :  
le 12 juin 2020



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 19 juin 2020

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Tom Bleyer, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

**Excusés :** Mike Hansen, Conseiller

## Le Conseil Communal;

### **Objet : 2. Concours « Gîtes Red Rock Trail »; décision**

Considérant que le concours lancé le 11 novembre 2019 et organisé par l'OAI et Pro-Sud vise à établir des gîtes (un par commune) pour randonneurs le long du futur sentier Minett Trail qui serpente à travers le territoire des 11 communes rassemblées au sein de Pro-Sud;

Considérant que par le biais de construction ou de réhabilitation de structures existantes, il s'agit d'offrir des gîtes à l'architecture insolite et de documenter l'histoire de la Minett, une région riche de son capital humain né des migrations et de son passé industriel;

Considérant que les principaux critères d'évaluation qui lui ont été fixés par le règlement du concours peuvent être résumés à l'originalité du concept, la qualité architecturale et sa fonctionnalité, le respect du programme, l'identité régionale et la construction durable (écologie, économie circulaire...);

Considérant que le jury était composé des personnes suivantes:

1. Lex DELLES, Ministre du Tourisme, représenté par Claude HALSDORF,
2. Nancy BRAUN, directrice générale d'Esch 2022,
3. Robert GARCIA, représentant du MAB / MUB, (Man and Biosphere/Minett Unesco Biosphere),
4. Jean GOEDERT, architecte, MAN / MUB,
5. Simone BECK MAN / MUB, présidente de la Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO,
6. Lynn REITER, ORT-Sud (Office Régional du Tourisme Sud),
7. Florian HERTWECK, architecte, Université du Luxembourg,
8. Anouk BOEVER-THILL, présidente de Pro-Sud, Paul WEIMERSKIRCH, bourgmestre de Schiffange, Frenz SCHWACHTGEN, conseiller communal de Differdange,
9. Nico STEINMETZ, architecte, Luxembourg Center for Architecture (LUCA),
10. Pierre HURT, directeur de l'OAI,
11. Myriam BENTZ, architecte, Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire, département de l'aménagement du territoire,

12. Patrick DIEDERICH, architecte, Ministère de la Culture; Service des Sites et Monuments Nationaux,

13. Le/la délégué(e) de l'Administration communale en question.

Considérant que le jury a décidé d'attribuer le premier prix au bureau d'architecture 2001 en collaboration avec le bureau NJOY;

Considérant que le projet présentant une forme de structure de géode gonflante innovatrice et intéressante a convaincu le jury par son côté insolite et original;

Considérant que ce projet est conforme au programme de la consultation et l'accessibilité pour personne à mobilité réduite a également été étudiée;

Considérant que le deuxième prix a été attribué au bureau d'architecture Jim Clemes;

Considérant que le troisième prix a été attribué au bureau d'architecture MGArchitectes;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi et conformément à l'article 10 du règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, tel que modifié,

**décide  
à l'unanimité**

d'approuver le classement et les montants attribués:

1er prix: bureau d'architecture 2001 en collaboration avec le bureau NJOY  
projet conforme 3.000 € HTVA + 1er prix 2.000 € HTVA = 5.000€ HTVA

2ème prix: bureau d'architecture Jim Clemes  
projet conforme 3.000 € HTVA

3ème prix: bureau d'architecture MGArchitectes  
projet conforme 3.000 € HTVA

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre